

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-9-2-4

Séance du lundi 25 octobre 2021

POLITIQUE DU TOURISME SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021 DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX ACTIONS ET ORGANISMES TOURISTIQUES

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
HAGENBACH Vincent donne procuration à ZELLER Fabienne
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis
VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENENBAUM Anne
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL

EXCUSEE :

RUCH Valérie

ABSENTS :

DEBES Vincent, KOCHERT Stéphanie

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-3-3-2 du 15 février 2021 relative au Budget Primitif 2021 – Politiques en faveur de l'attractivité, du tourisme et de la montagne,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques, en date du 4 octobre 2021,
- VU l'avis de la Commission Territoriale Sud-Alsace Saint-Louis, Sundgau, Thur-Doller, en date du 4 octobre 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue une subvention de fonctionnement de 10 000 € à la Ville d'ALTKIRCH pour la manifestation « Forêt Enchantée 2021 » ; elle sera versée en une seule fois, sur présentation du bilan moral et financier de la manifestation ;
- - Prélève les crédits correspondants sur l'imputation suivante : n° opération P0590001 – chapitre 65 – nature 657348 – fonction 633.
- Attribue une subvention de 27 400 € à l'Association Départementale du Club Vosgien du Bas-Rhin pour son fonctionnement au titre de 2021 ; elle sera versée en une seule fois, après la signature de la convention et sur présentation du bilan et du compte de résultat de 2020 ;
- Approuve la convention de partenariat 2021, jointe en annexe à la présente délibération, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Association Départementale du Club Vosgien du Bas-Rhin et autorise le Président à la signer ;
- Attribue une subvention de 15 000 € au Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin pour son fonctionnement au titre de 2021 ; elle sera versée en une seule fois, sur présentation du bilan et du compte de résultat de 2020 ;
- Attribue une subvention de 1 000 € à la Fédération des Stations Vertes pour son fonctionnement au titre de 2021 ; elle sera versée en une seule fois, sur présentation du bilan et du compte de résultat de 2020 ;

- Prélève les crédits correspondants sur l'imputation suivante : n° opération P0590006 – chapitre 65 – nature 65748 – fonction 633.

M. Nicolas JANDER en sa qualité de Maire d'Altkirch, Mme Laurence MULLER-BRONN (titulaire) et Mme Marie-Paule LEHMANN (suppléante), en leur qualité de membres du bureau, de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration au sein du Relais départemental du tourisme rural du Bas-Rhin - Gîte de France, ne prennent pas part au débat ni au vote.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité